

Procès-verbal de l'assemblée publique conjointe

Commission permanente du conseil municipal
sur les finances, l'administration et le capital humain

Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les finances et l'administration

Le mercredi 9 juin 2010 à 19 h 00
Hôtel de ville de Montréal, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil

**Commission permanente du conseil municipal
sur les finances, les services administratifs et le capital humain**

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Bertrand A. Ward, président
M. Pierre Lampron, vice-président
M. Laurent Blanchard, membre
M. Laval Demers, membre
M. Sammy Forcillo, membre
M. Peter McQueen, membre
Mme Marie Potvin, membre
Mme Lili-Anne Tremblay, membre

**Commission permanente du conseil d'agglomération
sur les finances et l'administration**

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Sammy Forcillo, FCA, président
Mme Maria Tutino, vice-présidente
M. Laval Demers, membre
Mme Andrée Hénault, membre
M. Gaétan Primeau, membre
M. Peter F. Trent, membre
M. Bertrand A. Ward, membre

COLLABORATEURS

M. Jacques Bergeron, vérificateur général
M. Robert Duquette, chef de division, Bureau du vérificateur général
M. Serge Vaillancourt, chef de division, Bureau du vérificateur général

ASSISTANCE

8 médias
25 personnes

1. Ouverture de l'assemblée

Cette assemblée est tenue conjointement par la Commission permanente du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain et la Commission permanente du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration. L'assemblée est co-présidée par M. Sammy Forcillo et M. Bertrand A. Ward.

À 19 h 05, M. Forcillo ouvre l'assemblée. Il souhaite la bienvenue au vérificateur général, M. Jacques Bergeron, ainsi qu'aux membres de son équipe, qu'il présente.

M. Forcillo salue les membres des deux commissions réunies et les présente. Par la suite, il fait une brève introduction du sujet à l'étude.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Ward, appuyée par Mme Tutino, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux

Le président, M. Sammy Forcillo, soumet aux commissaires, pour adoption, les procès-verbaux des assemblées publiques tenues en 2009 sur le Rapport 2008 du vérificateur général par les deux commissions en présence.

- 3.1 Sur une proposition de M. Ward, appuyée par M. Demers, le procès-verbal de l'assemblée publique conjointe du 10 juin 2009 est adopté à l'unanimité.
- 3.2 Sur une proposition de M. Primeau, appuyée par Mme Tutino, le procès-verbal de l'assemblée publique de la commission d'agglomération du 16 juin 2009 est adopté à l'unanimité.
- 3.3 Sur une proposition de M. Demers, appuyée par M. Ward, le procès-verbal de l'assemblée publique de la commission municipale du 17 juin 2009 est adopté à l'unanimité.

4. Présentation du rapport 2009 du vérificateur général

Le président, M. Sammy Forcillo, invite M. Bergeron à débiter, sans plus tarder, la présentation de son rapport. M. Bergeron expose le plan de sa présentation électronique en cinq parties:

- Situation du Bureau du vérificateur général (BdV)
- Reddition de comptes de la ligne éthique
- Vérification financière
- Résultats de la vérification d'optimisation des ressources et des technologies de l'information
- Commentaires et recommandations

Il décrit d'abord la situation en ce qui a trait à l'état des effectifs. Un premier tableau montre une diminution du nombre d'employés de 41 à 26, de 2002 à 2009. M. Bergeron annonce que le BdV a obtenu la création de nouveaux postes appartenant à la catégorie des emplois professionnels dont l'échelle salariale est la plus élevée, ce qui devrait permettre de combler les postes vacants pour lesquels le recrutement est actuellement en cours.

Il expose ensuite rapidement les cinq indicateurs de performances utilisés pour évaluer le travail du BdV. Il invite les commissaires à prendre connaissance des différentes données présentées dans le rapport.

M. Bergeron présente différentes données relatives à la reddition de comptes de la ligne éthique depuis son implantation le 14 décembre 2009. Depuis sa mise sur pied, un état des signalements au 31 mars 2010 a été produit. Les données illustrent 53 signalements à cette date, dont 20 ont été rapidement fermés, dont 4 sont actuellement en attente d'information et dont 29 sont actuellement en cours d'enquête. L'utilisation de la ligne éthique montre une progression importante et plus marquée depuis le début de l'année 2010. À ce titre, une demande a été déposée au comité exécutif en mars dernier afin d'obtenir 650 000\$ pour couvrir les frais de gestion de la ligne. M. Bergeron informe les commissaires que les crédits budgétaires ont été accordés après la date de tombée du rapport.

Du côté de la vérification financière de la Ville et des autres organismes municipaux, il explique que le Rapport 2009 du vérificateur n'émet aucune réserve quant aux états financiers consolidés de la Ville de Montréal au 31 décembre 2009. Par ailleurs, il précise que le BdV a déposé des rapports du vérificateur concernant la ventilation des dépenses mixtes et le taux global de taxation.

V.1. Suivi des recommandations des années antérieures

En ce qui concerne le suivi des recommandations des années passées, M. Bergeron mentionne que les résultats à cet égard sont très satisfaisants et il invite les commissaires à consulter le chapitre pour plus de détails.

V.2. Contrats pour la surveillance d'édifices et la sécurité des personnes

M. Bergeron passe ensuite à la présentation des résultats des missions de vérification portant sur l'optimisation des ressources et des technologies de l'information. Dans le cadre du premier mandat à l'égard des contrats pour la surveillance d'édifices et la sécurité des personnes, il explique la situation relative au contrat de surveillance du SPVM. Il ressort de cette vérification qu'aucun écrit n'est disponible relativement à la prolongation du contrat ni aucun sommaire décisionnel. La vérification a également porté sur le renouvellement du contrat qui s'est avéré accuser un retard important. La vérification effectuée a également porté sur la validation des enquêtes de sécurité des agents de sécurité, sur les augmentations salariales accordées ainsi que sur le contrôle des heures de travail des agents. La série de recommandations adressées au SPVM et la recommandation à l'endroit de la Direction de l'approvisionnement vont dans le sens de la mise en place de mécanismes de contrôle visant à assurer plus de rigueur dans la gestion de ce type de dossier.

V.3. Gestion des contrats de services professionnels

En ce qui concerne la gestion des contrats de services professionnels, M. Bergeron explique que la vérification, réalisée sur un échantillonnage de 11 contrats octroyés en 2006, 2007 et 2008 au SITE, au SMVTP et au SDCQMVDE, a porté sur la réalisation des modalités prévues aux contrats du point de vue des services rendus, des coûts et de l'échéancier. Les constats indiquent un manque d'analyses préparatoires visant à encadrer les différentes transactions; un manque d'uniformité dans les façons de faire; l'absence de documentation illustrant le détail de l'estimation de coûts et aucune évidence d'une quelconque évaluation de divers scénarios visant à chiffrer le coût de ces services à

l'interne. Des écarts de plus de 10%, injustifiés aux sommaires décisionnels, entre l'estimation des coûts et la soumission retenue, ont été observés. Aucun encadrement ne précise les balises dans les cas où les coûts estimés s'éloignent sensiblement des soumissions reçues ni dans les cas où des crédits additionnels sont nécessaires. Il est recommandé à la Direction générale de mettre en place un cadre administratif plus rigoureux pour encadrer l'administration de ces octrois de contrats.

V.4. Gestion de la flotte de véhicules CSP-MRA

La vérification effectuée sur la flotte de véhicule visait à s'assurer de la saine gestion par le CSP-MRA des activités entourant la flotte de véhicules. M. Bergeron explique que ces travaux ont été réalisés dans quatre arrondissements et dans deux services centraux. Une série de six recommandations découlant des constats effectués suite à ces travaux visent à mettre en place une série de mesures visant le redressement du CSP-MRA dont le déficit projeté en 2009 est de 4,9 M\$. En ce qui a trait aux arrondissements, le constat identifie l'insuffisance des investissements prévus dans les prochaines années afin de maintenir l'âge moyen de la flotte. De plus, il s'avère que les arrondissements ne disposent pas d'un plan directeur d'immobilisations reflétant l'ensemble des éléments pertinents nécessaires au renouvellement de la flotte et, finalement, les rapports actuellement produits ne permettent pas aux gestionnaires d'être informés de l'ensemble des coûts d'exploitation des véhicules de manière à optimiser leur utilisation.

V.5. Installations et infrastructures – Société du Parc Jean-Drapeau

Les installations et les infrastructures de la Société du Parc Jean-Drapeau ont également fait l'objet de travaux du BdV. Les travaux visaient trois objectifs majeurs : 1) s'assurer que l'administration municipale dispose d'un portrait d'ensemble de la qualité des installations et des infrastructures du Parc; 2) s'assurer que les risques soient évalués autant pour la sécurité des visiteurs, des employés que pour la tenue des activités qui s'y déroulent et 3) s'assurer que des actions correctives soient déterminées et transposées dans un cahier de réalisations. Les travaux ont porté sur les activités de 2008 et de 2009. Les constats montrent qu'il n'y a toujours pas de plan directeur approuvé. De plus, il s'avère que la consultation publique de l'Office de consultation publique de Montréal sur le sujet des axes prioritaires proposés en vue d'actualiser le plan directeur du Parc Jean-Drapeau, telle que recommandée par la DGA du SDCQMVDE en mai 2007, n'a toujours pas eu lieu. Le Plan de développement 2010-2017 constitue un portrait incomplet et différentes situations qui y sont décrites pourraient entraîner des problèmes de sécurité civile. Les bâtiments montrent un état de dégradation avancé qui requerrait des investissements de l'ordre de 6,4 M\$ annuellement alors que ce ne sont que 1,6 M\$ qui sont accordés par la Ville. Le système d'aqueduc montre un état de dégradation tel qu'il représente un risque important pour les activités ayant cours dans le Parc. La responsabilité relative à l'entretien des ponts et des routes n'est pas définie. Il est recommandé à la SPJD de produire un document synthèse et un diagnostic plus précis et de prévoir les budgets nécessaires selon les priorités identifiées ainsi qu'un mécanisme de reddition de comptes approprié.

V.6. Vente du site Marc-Aurèle-Fortin

Dans le dossier de la vente du terrain du site Marc-Aurèle Fortin, le travail de vérification a porté sur l'établissement de la valeur marchande et des renseignements divulgués au comité exécutif. Les constats indiquent que la documentation utilisée pour faire l'évaluation de ce terrain était insuffisante et que l'information transmise au comité exécutif différait du contenu d'origine. Par conséquent, le BdV émet une série de recommandations à la Direction stratégie et transactions immobilières du SMVTP visant globalement à mieux documenter l'établissement de la mise à prix fondée sur la valeur marchande afin de démontrer la pertinence de la méthode utilisée et des éléments considérés (hypothèses, coûts, comparaison, estimation, etc.); à refléter la juste valeur marchande, le coût d'origine du terrain visé et l'évaluation municipale dans les dossiers décisionnels présenté au comité exécutif au moment de donner l'autorisation d'aller en appel de proposition et d'approuver un montant de mise à prix; à revoir la pondération au moment d'établir la grille d'évaluation afin de permettre le rejet de propositions dont la note de passage serait inacceptable à l'égard de la capacité financière; à conserver dans ses dossiers les documents démontrant l'évaluation chiffrée de l'analyse de propositions conformément aux critères de sélection prévus au cahier d'appel public de propositions et à se conformer aux disposition prévues dans les documents d'appels publics de propositions, particulièrement lorsqu'il s'agit d'obtenir une approbation par l'autorité requise.

V. 7. Étude préliminaire : acquisition des biens et services

Une étude préliminaire sur l'acquisition des biens et services visait à évaluer la pertinence d'une vérification détaillée de l'efficacité des pratiques d'acquisition de biens et services compte tenu du nombre élevé d'achats inférieurs à 100\$ qui alourdissent le traitement des commandes et l'émission des chèques et à évaluer le cadre de contrôle de la fonction «approvisionnement» nécessaire à assurer son efficacité. Il s'agit de travaux qui ont principalement porté sur les acquisitions de biens et de services effectués en 2007 et 2008. D'une part, l'étude préliminaire a montré qu'une vérification détaillée du volume des petites commandes n'apparaissait pas pertinente compte tenu du fait que la Direction de l'approvisionnement ne possède pas l'autorité pour imposer les pratiques d'affaires les plus efficaces aux unités d'affaires même si elles s'avéraient justifiées. D'autre part, en ce qui a trait au cadre de contrôle, l'étude préliminaire a montré que la moitié des arrondissements n'ont pas adopté la politique d'approvisionnement dont la Ville s'est dotée en 2006 afin d'assurer l'efficacité, l'efficacité et la transparence de ses acquisitions de biens et services. Il est recommandé d'évaluer les coûts de traitement des commandes et la pertinence d'implanter certaines mesures déjà identifiées pour réduire le volume des petits achats; d'identifier les risques de non-conformité à la Politique d'approvisionnement et les mesures nécessaires pour les mitiger et d'évaluer la capacité d'imposer à toutes les unités d'affaires, incluant les arrondissements, ces moyens de mitigation.

V.8. Projet d'impartition des services télécommunications

Dans ce dossier, la vérification a porté sur trois contrats octroyés, dont deux à TELUS et un à Bell Mobilité. La mission de vérification portait initialement sur la gestion de l'impartition, mais puisque cette gestion n'était pas opérationnelle, ce sont plutôt l'état de la situation actuelle du projet, les causes du retard ainsi que les enjeux liés à la phase opérationnelle qui ont été examinés. Le volet de la téléphonie cellulaire a été exclu du mandat après appréciation des risques. De plus, ce sont des signaux d'alerte qui ont amené le BdV à examiner le processus d'acquisition. Au moment de la vérification, en octobre 2009, il a été constaté que seulement 11% des lignes téléphoniques Centrex avaient été migrées et que, en ce qui a trait à la transmission de données, le nombre de prises réseau migrées s'établissait à 20%. De plus, il a été constaté qu'aucune migration n'avait encore débuté en ce qui concernait la téléphonie IP. Quant à l'historique du projet, l'analyse du BdV a fait ressortir plusieurs problématiques et enjeux importants dont l'absence de plan stratégique de télécommunications rédigé ni adopté par les instances municipales, le fait que des intervenants clés n'ont été que peu ou pas consultés ainsi que de nombreux faits relatifs au traitement des devis. De plus, selon le devis, la gestion du réseau de transmission de données du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) devait être confiée au fournisseur désigné; mais en raison des normes de sécurité que le SPVM doit rencontrer, celui-ci s'y oppose. Le modèle financier n'était pas supporté par des données sérieuses et rigoureuses. Toute reddition de comptes formelle est absente de ce projet; l'évaluation des économies de 50 M\$ n'était pas supportée et aucun montage financier n'a été préparé avant l'octroi des contrats. Le BdV a identifié que les enjeux immédiats consistent en la priorisation des objectifs de l'impartition, de la gouvernance du projet, de l'analyse du modèle financier du projet et que les enjeux liés à la postmigration concernent le cadre de gestion des contrats, la pérennité et l'évolution du réseau, le plan de relève ainsi que les mécanismes de médiation. M. Bergeron explique qu'une surcharge de facturation a été observée et qu'un litige ainsi que des impacts financiers additionnels au contrat sont à prévoir. Il s'avère également que le coût du projet, dans son état d'avancement actuel, dépasse déjà le coût de la soumission acceptée. Il est recommandé d'adopter un cadre de gestion pour le volet téléphonie afin de déterminer la propriété des équipements et les modalités de gestion des inventaires. Les constats indiquent également la nécessité de mettre en place un mécanisme de médiation en cas de litige.

En ce qui concerne le processus d'acquisition, il s'avère que ce sont de graves indices d'irrégularité qui ont été relevés par le BdV relativement au processus d'attribution des services de télécommunications. Ainsi, les autorités policières ont été saisies de cette affaire qui ne peut, par conséquent, faire l'objet de plus de commentaires, et ce afin de ne pas nuire à une éventuelle enquête policière.

Commentaires du vérificateur général

Suivant l'habitude de son prédécesseur, M. Bergeron émet une série de commentaires :

- La base de calcul du budget du vérificateur est inappropriée et doit être révisée
- La répartition des contrats octroyés aux entrepreneurs par les instances laisse planer des doutes et doit faire l'objet d'une attention particulière
- Le suivi des recommandations des rapports spéciaux de mars et avril 2009 est satisfaisant
- Il est trop tôt pour juger de la qualité des mesures mises en place afin d'assurer le suivi des recommandations du rapport spécial sur les compteurs d'eau (septembre 2009), mais assure que ceci sera fait en 2010.

5. Période de questions du public

Mme Harel informe M. Bergeron qu'une motion sera déposée au conseil municipal par M. Lampron afin de recommander que le calcul des crédits du BdV soit effectué sur la base du budget consolidé de la Ville. Elle demande au vérificateur s'il lui est possible d'évoquer les conséquences d'un éventuel refus de cette motion. M. Bergeron explique qu'il s'agit d'assurer pleinement ou non une saine gestion.

Mme Harel souhaite poser une deuxième question, celle-ci sur le sujet de l'absence de portée de la politique d'acquisition de la Ville sur les différentes unités administratives. M. Bergeron explique qu'il s'agit d'une décision administrative, voire politique.

Mme Monique Côté du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFMM) souhaite remercier le BdV pour le travail colossal réalisé. Mme Côté explique que la recommandation qui vise l'imposition de normes corporatives afin d'assurer les citoyens d'une saine gestion est ce qui a retenu l'attention du syndicat. Elle demande à savoir comment serait-il possible pour la Direction générale de faire le suivi de cette recommandation compte tenu de la loi qui donne une pleine autonomie aux arrondissements. Le vérificateur explique qu'il s'agit d'apporter des modifications au cadre juridique de la Ville et qu'il s'agit de décisions politiques.

M. Richard Bergeron précise qu'il se présente à titre de citoyen. Il débute en lisant la première phrase de la Charte de la Ville de Montréal : *Montréal est une ville de langue française*. Il demande à M. Bergeron de lui donner son opinion à savoir à qui le BdV devrait déposer son rapport. M. Richard Bergeron se questionne à savoir si les modalités de dépôt se devraient d'être révisées. Le vérificateur répond qu'il n'en tient qu'au conseil municipal d'édicter de nouvelles règles concernant le dépôt de son rapport.

M. Richard Bergeron demande si le fait de transmettre un chapitre du rapport du BdV au directeur général est dans l'ordre des choses. Le vérificateur explique que ceci est tout à fait normal. M. Richard Bergeron souhaite également savoir si le terme «confidentiel» figurait sur chacune des

pages et si ce terme figurait également sur le chapitre concernant Telus, ce à quoi le vérificateur a répondu par l'affirmative.

6. Période de questions des membres de la commission

Mme Marie Potvin demande si la question de la commission concernant le double emploi de fonctionnaires concerne également le BdV. Le vérificateur considère que tel est le cas et ajoute qu'il donne lui-même un cours universitaire à la session d'automne.

Mme Potvin demande plus d'information au sujet de la ligne éthique. M. Bergeron donne quelques détails concernant le fonctionnement de la ligne. Il explique que si le BdV était visé, la plainte serait acheminée au président du conseil.

Mme Tremblay demande si M. Bergeron avait pris connaissance des documents concernant le contrat accordé à Telus qui avaient été laissés au BdV par son prédécesseur. Le vérificateur répond par la négative. Mme Tremblay demande pourquoi ne pas recommander l'annulation du contrat compte tenu de l'état du dossier. M. Bergeron explique que le BdV ne peut pas se prononcer ni recommander l'annulation du contrat puisque ce dossier est actuellement sous enquête. Mme Tremblay demande si la Ville aurait pu procéder autrement pour octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire. M. Vaillancourt explique que plusieurs données indiquent des dépassements de coûts. Il croit qu'il serait plus judicieux d'appliquer les recommandations contenues dans le rapport puisque la même situation aurait pu être observée avec un autre adjudicataire.

Mme Hénault questionne l'observation du BdV relative à la surreprésentation d'entrepreneurs dans certains arrondissements. Elle demande si les arrondissements pourraient décider de ne plus octroyer de contrat à un entrepreneur X pour la seule raison qu'il a déjà reçu suffisamment de contrats. M. Bergeron explique que les règles doivent être suivies, et ce quelles qu'elles soient. Elle demande au vérificateur comment il serait possible de remédier à cette situation. M. Bergeron répond qu'il considère que la règle visant à ne pas diffuser la liste des entreprises soumissionnaires est porteuse. Mme Hénault soulève la problématique des visites de chantier, ce qui rend l'anonymat des soumissionnaires difficile. Elle cherche à connaître une meilleure façon de procéder. M. Duquette mentionne que le cadre de gouvernance approuvé par les élus devrait mener à observer une réduction de la concentration dans le futur. Il suggère qu'une nouvelle observation de la situation en 2011 pourrait démontrer l'efficacité des mesures mises en application.

M. Demers questionne le processus de validation des rapports de vérification. Il dit croire que le directeur général a soumis le rapport à Telus pour s'assurer de l'absence d'erreur factuelle. Il demande si le vérificateur a communiqué avec le contentieux au sujet de la transmission de ce document. M. Bergeron répond qu'une irrégularité a été relevée dans le processus de reddition de comptes interne à la Ville de Montréal et que ce n'est donc pas Telus qui est en cause.

M. Ward fait une bonne évaluation du rapport du BdV bien qu'il le juge incomplet. Il dit avoir été surpris de constater que le premier commentaire que l'on peut y lire porte sur le budget du BdV et que la recommandation qui y est faite en conclusion porte sur le calcul des crédits du BdV. Il demande comment le budget peut être conforme aux exigences de la loi sans être conforme avec les exigences de la vérification. M. Ward demande pourquoi la Ville devrait allouer plus d'argent au BdV alors que le budget actuel n'est pas entièrement utilisé. M. Bergeron répond que les sommes sont utilisées et qu'elles sont allouées au paiement de ressources externes.

M. Ward fait le lien entre les demandes financières du BdV et la situation financière de la Ville pour 2011. Il aurait espéré que le BdV participe également au défi financier en faisant plus avec moins. M. Bergeron explique que le budget actuel ne permet pas de couvrir l'ensemble des risques d'une ville comme Montréal ni d'identifier des pistes potentielles de réduction de dépenses et d'économies potentielles.

M. Ward demande s'il ne croit pas que la loi tenait compte de la situation de Montréal. M. Bergeron ne souhaite pas commenter la loi. Il explique simplement la démarche.

Mme Tutino souhaite féliciter le BdV pour la qualité de son rapport. Elle demande à savoir qui, entre le service et le budget général, assumera le déficit du CSP-MRA. Le vérificateur répond qu'il ne détient pas cette information.

M. Blanchard demande ce qui justifie le choix des dossiers de vérification. M. Bergeron répond que ce sont les pistes qui dirigent le BdV dans ses choix et que le risque zéro n'existe pas. M. Blanchard demande si le vérificateur considère que le BdV n'a pas les moyens de s'acquitter de ses obligations. Le vérificateur rappelle que le BdV ne va pas dans les sociétés paramunicipales pour réaliser des missions d'optimisation et que, par conséquent, la couverture de risques est insuffisante afin d'assurer une saine gouvernance.

M. Lampron considère que le moment du dépôt du rapport annuel du vérificateur général est précieux dans une démocratie. Il souhaite que ces travaux ainsi que les démarches syndicales se mettent à la tâche afin d'assainir le fonctionnement de l'administration. Il croit, en tant qu'élu, qu'il faut s'assurer du fait que le BdV a les moyens de s'acquitter des mandats qui lui sont confiés. M. Lampron cite le document déposé en séance de travail concernant le rétablissement des faits dans le dossier Telus et souhaite poser une série de questions sur le sujet. Il demande d'abord au vérificateur s'il peut déposer l'avis juridique. Le vérificateur hésite à le faire; il souhaite d'abord consulter à ce sujet. M. Forcillo invite M. Lampron à patienter jusqu'à lundi où il pourra alors en faire la demande au conseil municipal. M. Lampron demande si le directeur général a demandé quelque modification que ce soit au rapport du vérificateur. M. Bergeron répond par la négative. M. Lampron souhaite démêler le vrai du faux dans les propos tenus par le maire et ceux tenus par le vérificateur

concernant la tournure de la mission de vérification Telus. Le rapport illustre qu'il y a d'importantes négociations en cours entre la Ville et Telus. Le vérificateur est en accord avec cette affirmation. M. Lampron demande si l'inconfort du BdV provient du fait que le rapport mentionnait des fautes de la Ville et que ceci était une occasion donnée à Telus d'utiliser cette information au détriment de la Ville. M. Bergeron explique que ce qui dérange davantage est qu'un tiers ait obtenu le rapport avant les élus.

M. Primeau questionne le dossier du prix de vente du terrain Marc-Aurèle Fortin, acquis pour 7.7 M\$ entre 1988 et 1992 et vendu à 1 M\$ en 2006. M. Duquette explique que c'est effectivement ce qui s'est produit et que les informations ne sont pas documentées aux dossiers décisionnels. M. Primeau demande à M. Duquette de nommer les personnes impliquées dans les différents comités de travail. M. Duquette nomme plusieurs personnes ayant siégé à ce comité. M. Primeau demande si ce dossier aurait pu être transmis à la police puisqu'il s'agit d'irrégularités très graves. M. Bergeron ajoute que la présence d'indices sérieux est requise pour transmettre un dossier à la police et que ce n'était pas le cas.

M. Primeau redemande si l'avis juridique dans le dossier Telus pourrait être déposé au conseil municipal. M. Bergeron répond qu'il le déposera au prochain conseil municipal.

M. McQueen demande si le terme «confidentiel» avait été imprimé sur le chapitre Telus parce que le BdV croyait que M. Roquet avait des relations avec Telus. M. Bergeron répond que c'était plutôt parce que ce dossier comportait des indices sérieux d'irrégularité dans le processus d'acquisition.

M. McQueen demande ce qui distingue le dossier Telus des autres missions. M. Bergeron répète qu'il ne peut pas commenter ce dossier puisqu'il est sous enquête.

M. McQueen demande si le BdV croit que la Ville pourra éventuellement obtenir un service à un prix raisonnable. Cette question dépasse la compétence du BdV.

M. Forcillo demande si le BdV a pensé à devenir maître de stage pour aller chercher de la relève et favoriser le recrutement. Il répond que le volet fiscalité étant inexistant à la Ville, il serait fastidieux de réaliser cet exercice. Malgré que ceci puisse tout de même se faire, il précise que, actuellement, le BdV ne recherche pas des juniors et que le fait de devenir maître de stage ne règle pas le problème.

M. Forcillo considère que la quantité du nombre de mandats réalisés en optimisation des ressources est particulièrement élevée cette année et que ceci est un élément fort appréciable. Il suggère une méthode de répartition de la tâche entre l'interne et l'externe. Le vérificateur réitère que le budget n'est pas suffisant.

M. Forcillo demande pourquoi les états financiers sont signés et qu'ils ne présentent aucune réserve. M. Bergeron explique que les risques qui ne sont pas mesurés sont au niveau opérationnel et non au niveau financier.

M. Forcillo demande quel serait le seuil de risque. M. Bergeron explique que le portrait est incomplet actuellement. M. Forcillo souhaiterait que le risque soit illustré au bénéfice du commun des mortels et que la gestion du risque soit exposée. M. Bergeron réitère que c'est la portée du travail qui ne peut être globale compte tenu du manque de budget.

M. Forcillo demande si M. Bergeron voit d'un bon œil l'embauche d'un contrôleur. Oui, c'était une suggestion faite dans le Rapport de vérification portant sur les compteurs d'eau et ICI.

Mme Tremblay demande ce qu'il est advenu de l'employé du BdV qui a été joué au golf avec un fournisseur. M. Bergeron explique que les vérifications ont été faites et que les résultats montrent que le contrat a été octroyé selon les règles de l'art.

7. Levée de l'assemblée

Avant de lever l'assemblée, M. Forcillo remercie M. Bergeron et son équipe ainsi que les commissaires. Il rappelle que chacune des commissions adoptera ses recommandations au cours d'assemblées publiques distinctes. La commission qui relève du conseil municipal adoptera ses recommandations le 22 juin à 18 h et la commission qui relève du conseil d'agglomération, le 16 juin à 17 h 30. Par la suite, chaque commission déposera un rapport et des recommandations auprès de son conseil respectif en août prochain.

À 22 h 05, l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée sur une proposition de M. Laval Demers, appuyée par M. Gaétan Primeau.

ADOPTÉ LE : 2 JUIN 2011

(Original signé)
Président

(Original signé)
Secrétaire recherchiste
